



Clause dans dans convention de divorce

Par **lilichat**, le **05/02/2012** à **09:15**

Bonjour,
nous avons décidé de divorcer.
nous avons 2 enfants.
puis-je faire mettre une convention de divorce, précisant que nos enfants ne peuvent être mis en présence d'un des membres de la famille (un oncle) de mon mari, sans la présence de celui-ci ?
sachant que mon futur ex mari est d'accord.
merci